

De qui parle-t-on ?

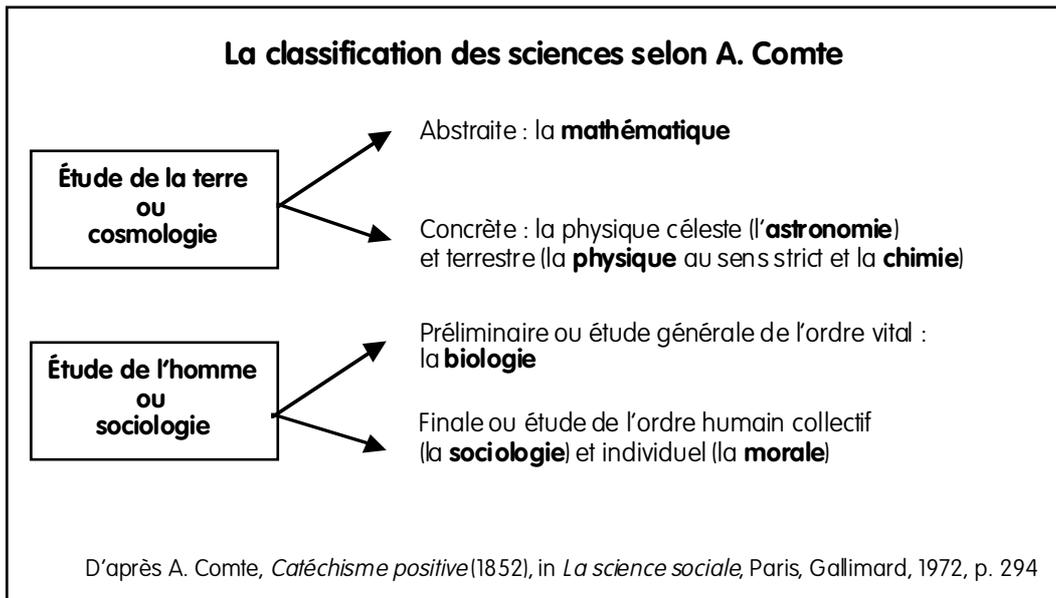
Auguste Comte, polytechnicien et considéré comme l'un des précurseurs de la sociologie, est l'inventeur du terme « sociologie » (qu'il préfère à « physique sociale ») fabriqué à partir du latin *socio* qui signifie société et du grec *logie* qui signifie science. Secrétaire pendant des années de Saint-Simon, Auguste Comte est un personnage peu ordinaire. Homme logique, rigoureux, un peu fou, Norbert Élias, sociologue allemand contemporain dit de lui « son style est souvent pompeux. Il avait des idées fixes, et pensait par exemple que toutes les choses essentielles étaient divisées en trois ; il avait sans doute un grain de folie » (*Qu'est-ce que la sociologie ?* éd. de l'Aube, 1991), il a voué sa vie à l'accomplissement de son projet personnel et professionnel : la création d'une science sociale assise sur de nouveaux principes philosophiques.

Fondateur du positivisme, il est surtout connu pour sa loi des « trois états ». Sans avoir lui-même fondé la sociologie, il reste **un des précurseurs** et des inspirateurs essentiels de la discipline en France.

Le précurseur d'une science sociale positive

Fondateur d'une philosophie (au sens d'approche globale des phénomènes) positive dénommée positivisme, Auguste Comte postule le principe selon lequel toute acquisition de connaissance doit se réaliser à partir de l'observation des faits pour en déduire *a posteriori* l'élaboration de théorie. Précurseur de la méthode hypothético-inductive, A. Comte s'oppose ainsi aux défenseurs de la philosophie spéculative qui, à l'image des philosophes des Lumières, énoncent des propositions sans les avoir préalablement confrontées aux faits.

Appliquée à l'examen des phénomènes sociaux, cette philosophie « scientifique » doit permettre selon lui d'élaborer une nouvelle science sociale, la **sociologie** (considérée donc comme la **science positive de la société**), qui, avec la morale, parachève la structuration des sciences comme on peut le voir dans l'encadré.



Pour A. Comte, l'élaboration de la sociologie est une nécessité scientifique et humaine impérieuse car, jusqu'alors, aucune discipline n'aborde de manière scientifique l'étude des sociétés humaines. Elle devra, sur le modèle des sciences expérimentales qui l'ont précédée et selon le principe positiviste, être une **science d'observation**. Plus précisément, elle devra se diviser en deux grands champs d'investigation : la **statique sociale** d'une part qui a pour objet l'étude des déterminants de l'ordre et de la cohésion sociale et la **dynamique sociale** d'autre part qui examine le progrès de l'esprit humain et les lois de développement de la société humaine.

Si A. Comte n'a pas eu le temps de développer le contenu de la statique sociale, en revanche, il a consacré ses *Discours sur l'esprit positif* (1844) à la dynamique sociale en énonçant la loi de l'évolution intellectuelle de l'humanité, ou **loi des trois états**.

La loi des trois états

Fortement inspiré par *L'esprit des lois* de Montesquieu et *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* de Condorcet, A. Comte considère que la sociologie doit mettre au jour les **lois d'évolution du progrès humain**. Comme K. Marx, il croit profondément que « les phénomènes sociaux sont soumis à un déterminisme rigoureux » (R. Aron, 1967, p. 96). C'est ainsi qu'il établit une loi progressive, générale et linéaire d'évolution de l'esprit humain et de la société. Selon lui, les disciplines scientifiques comme les sociétés passent nécessairement toutes par trois états successifs dont le dernier stade, nécessaire au progrès humain, est un état définitif et stable :

- **Un état théologique ou fictif** au cours duquel « l'esprit humain se représente les phénomènes comme produits par l'action directe et continue

d'agents surnaturels plus ou moins nombreux, dont l'intervention arbitraire explique toutes les anomalies apparentes de l'univers » (*Cours de philosophie positive*) : c'est le cas des sociétés traditionnelles et primitives qui se représentent le monde et instituent des règles de vie sociale en référence à des religions polythéistes ou monothéistes.

- **Un état métaphysique ou abstrait** où les agents surnaturels sont remplacés par des entités abstraites comme ça a été le cas de la société française des XVIII^e et XIX^e siècles qui, en se laïcisant, a mis en avant les valeurs de la République (la liberté, l'égalité, la fraternité), la Raison, l'Individu...
- **Un état positif ou scientifique** où l'esprit tente de trouver les lois d'évolution en s'appuyant sur le raisonnement et l'observation : c'est cette société et cette science que A. Comte souhaite voir émerger de l'application du positivisme à l'analyse des phénomènes sociaux.

Cette loi montre combien A. Comte a une **vision évolutionniste de l'histoire** qui, depuis, a suscité de fortes critiques pour son aspect normatif et linéaire.

À la fin de sa vie, dans son *Traité de sociologie*, il a consacré la sociologie comme la nouvelle « religion » (au sens de *religare* qui signifie *relier*) de l'humanité. Même s'il a parfaitement identifié les conditions et les enjeux inhérents à l'invention « d'une sociologie scientifique », A. Comte n'est jamais parvenu à élever la sociologie à l'état positif, c'est-à-dire à l'état scientifique. Il fut néanmoins l'un des premiers à avoir posé les principes généraux de constitution d'une science de la société. À cet égard, É. Durkheim a été son continuateur direct.

Bibliographie

Aron Raymond, 1967, « Auguste Comte » dans *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, pp. 77-140.

Comte Auguste, 1972, *La science sociale*, Gallimard, coll. « Idées ».

Laubier Jean, 1988, « Comte » in *Encyclopaedia Universalis*, pp. 250-254.

De qui parle-t-on ?

Après avoir fait des études de droit, Alexis de Tocqueville devient juge. Intéressé particulièrement par la conduite des affaires politiques, il entame une carrière politique comme député en 1839, puis devient conseiller général en 1842 et ministre des Affaires étrangères en 1849 du président Louis Napoléon Bonaparte avec qui il rompt après son coup d'État.

Après un voyage d'étude de 10 mois en Amérique, il rédige un de ses principaux ouvrages, *De la démocratie en Amérique* paru en deux volumes (1835 et 1840), et beaucoup plus tard *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856). A. de Tocqueville qui jouit à son époque d'une grande réputation en Amérique est surtout connu pour être un **défenseur et un penseur incontournable de la liberté et de la démocratie**, ce qui explique les nombreuses références à ses travaux en sociologie politique et en sciences politiques.

Pendant longtemps, il ne connaîtra pas en France une aussi grande réputation que son contemporain A. Comte. C'est Raymond Aron qui, retraçant l'histoire de la pensée sociologique (Aron, 1967), a présenté A. de Tocqueville comme un des précurseurs de la sociologie au côté, notamment, de A. Comte et de K. Marx.

Enfin, on le retient aussi comme l'**initiateur (involontaire) d'un type de méthodologie sociologique : l'enquête de terrain prolongée**.

Un défenseur et un penseur de la démocratie

La démocratie, un idéal politique

Né dans une famille aristocrate qui a subi en partie les contrecoups de la Révolution française, Tocqueville est contemporain des désordres politiques de 1830 et de 1848. En dépit de son origine familiale, il est opposé à la monarchie et attaché à la démocratie, ce qui explique son refus d'adhérer au IInd Empire. Son intérêt actif pour les affaires politiques le conduit à étudier de près la nature des institutions politiques. Parti en Amérique pour étudier le système pénitentiaire, et aussi (certains disent surtout) pour s'éloigner de la France, il prend conscience que quelque chose d'atypique se dessine dans ce « nouveau monde ». Il décide alors de comprendre le système politique américain convaincu qu'il peut inspirer les nations européennes : « j'ai voulu y trouver des enseignements dont nous puissions profiter » (*De la démocratie en Amérique*, p. 49). Considérant la **démocratie américaine comme la forme la plus aboutie de la**

démocratie (mais pas l'unique : « Je suis très loin de croire qu'ils aient trouvé la seule forme de gouvernement que puisse donner la démocratie », p. 49), il considère que son examen apprendra aux Français ce qu'ils doivent espérer ou craindre d'elle. C'est dans cet esprit qu'il rédige le premier volume (1835) du livre *De la démocratie en Amérique* avant d'examiner les institutions politiques de la France dans *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856).

Si A. de Tocqueville défend si obstinément la démocratie c'est qu'elle apporte le **bien-être au plus grand nombre**, et donc la tranquillité et la sécurité : « la majorité des citoyens y jouira d'un sort plus prospère, et le peuple s'y montrera paisible, non qu'il désespère d'être mieux, mais parce qu'il sait être bien » (*De la démocratie en Amérique*, p. 46). Selon lui, **démocratie et égalité** sont intimement liées. En effet, dans un système démocratique idéal, les positions ne se transmettent pas héréditairement, toutes les places sont accessibles à tous, et l'égalité sociale est de fait la règle. L'absence de barrières rigides entre les strates sociales rend la mobilité sociale possible. À terme, cette fluidité sociale engendre une **égalisation des conditions de vie**, synonyme d'amélioration des conditions de vie pour le plus grand nombre. Et c'est d'ailleurs une réalité qu'il découvre et qui le surprend en premier lieu lorsqu'il observe le Nouveau Monde comme il le souligne dès la première phrase de *De la démocratie en Amérique* : « Parmi les objets nouveaux qui, pendant mon séjour aux États-Unis, ont attiré mon attention, aucun n'a plus vivement frappé mes regards que l'égalité des conditions ». Il en tire une règle générale que la réalité sociale n'a depuis qu'en partie confirmé.

Les dangers de la démocratie

Mais A. de Tocqueville est un observateur critique des systèmes politiques, il constate que la démocratie n'est pas exempte de dangers y compris en Amérique. Visionnaire, il dénonce quatre grands dangers :

► L'individualisme

À partir du moment où « l'égalité place les hommes à côté les uns des autres sans lien commun qui les retienne » (*ibid.*, p. 499), des comportements individualistes et d'indifférence peuvent se manifester et se généraliser mettant en péril la constitution d'un corps social cohérent et intégré. S'il en est ainsi, c'est qu'à « mesure que les conditions s'égalisent, il se rencontre un plus grand nombre d'individus qui, n'étant plus assez riches ni assez puissants pour exercer une grande influence sur le sort de leurs semblables, ont acquis cependant ou ont conservé assez de lumières et de biens pour pouvoir se suffire à eux-mêmes. Ceux-là ne doivent rien à personne, ils n'attendent pour ainsi dire rien de personne ; ils s'habituent à se considérer toujours isolément, ils se figurent volontiers que leur destinée tout entière est entre leurs mains. » (*ibid.*, p. 497). A. de Tocqueville recommande de combattre ce repli sur soi en développant des formes associatives d'engagement civil et politique dont il a observé l'importance et la vivacité en Amérique dans divers domaines.

► L'anarchie

Lorsque les libertés des individus n'ont plus aucune limite, cela peut engendrer l'anarchie. C'est pour cette raison que, dans une société démocratique, l'intériorisation de règles de vie par les individus est un instrument fondamental de régulation sociale. A. de Tocqueville constate d'ailleurs que les mœurs et les habitudes soutiennent la pérennisation de la démocratie américaine.

► Le despotisme démocratique

Dans une société démocratique, le peuple est représenté par des élus qui exercent le pouvoir politique. Cette démocratie représentative peut au bout d'un certain temps transformer les individus en citoyens passifs et les placer dans une situation de servitude. Pour éviter cette dérive A. de Tocqueville préconise d'une part la liberté de la presse afin de favoriser l'expression des opinions individuelles et d'autre part la multiplication des corps intermédiaires comme les associations.

► Le despotisme de la majorité

Selon la formule bien connue d'A. de Tocqueville, lorsque le principe de la majorité détermine les règles de fonctionnement d'une démocratie, **« c'est de plus en plus l'opinion qui mène le monde »**. À force de s'en remettre à l'opinion publique, on finit par perdre une partie de son identité personnelle au profit de comportements et d'attitudes conformistes. Le danger est de détruire toutes les formes d'indépendance et de singularité de pensée caractéristique selon A. de Tocqueville « des hommes de grands caractères ». Le danger est alors que les minorités perdent leur autonomie, voire leurs droits et leur liberté.

En s'intéressant plus particulièrement au cas de la France dans son deuxième livre, il montre qu'elle constitue l'exemple type du despotisme démocratique en raison d'une forte centralisation des institutions antérieure à la Révolution française, et de la présence d'un pouvoir omnipotent à l'abri des corps intermédiaires trop peu nombreux. De ce point de vue, il soutient que la Révolution de 1789 n'a pas vraiment rompu avec la société antérieure.

Un précurseur de l'approche sociologique

Un regard sociologique latent

A. de Tocqueville n'a jamais exprimé la volonté de porter un regard sociologique sur la société américaine. Pourtant il faut reconnaître la pertinence sociologique de ses observations, notamment lorsqu'il s'interroge sur la nature et la persistance de la démocratie en Amérique. Il avance trois grandes causes : des causes **contingentes** (un espace géographique vaste et vierge de toute organisation économique et politique), des causes **culturelles** (un christianisme démocratique et républicain, l'esprit de liberté, l'esprit d'association, la liberté de la presse, le pragmatisme) et des causes **institutionnelles** (la décen-

tralisation administrative du pouvoir, l'organisation du pouvoir judiciaire, le fédéralisme). Ce faisant, il montre bien qu'il ne suffit pas de décréter la démocratie pour qu'elle fonctionne correctement, encore faut-il qu'un certain nombre de conditions, notamment culturelles, préexistent et que des institutions de contrôle et de régulation sociales encadrent le régime démocratique afin que celui-ci n'engendre pas l'injustice et la tyrannie.

Il insiste particulièrement sur la nécessité des **contre-pouvoirs** comme les libertés de la presse et d'association et du respect des croyances religieuses. Tout au long de *De la démocratie en Amérique*, il constate que les **associations** sont partout présentes et que les Américains ont pris l'habitude de former ce genre « d'agir en commun » parce que « l'habitant des États-Unis apprend dès sa naissance qu'il faut s'appuyer sur soi-même pour lutter contre les maux et les embarras de la vie » (*ibid.*, p. 190). Il est l'un des premiers à démontrer que les **corps intermédiaires** sont des facteurs essentiels de cohésion sociale dans une société marquée par des tendances individualistes.

À propos des habitudes et des mœurs, il a également pressenti que l'intériorisation de règles de vie par les individus est un élément indispensable de régulation sociale. Il retient de ses observations américaines la **force particulière des croyances religieuses** : « en même temps que la loi permet au peuple américain de tout faire, la religion l'empêche de tout concevoir et lui défend de tout oser » (*ibid.*, p. 277) ; mais il note également le pragmatisme et le bon sens des Américains qui, méfiants à l'égard des grandes théories, considèrent que « les véritables lumières naissent principalement de l'expérience » (*ibid.*, p. 287).

Une méthodologie riche et innovante

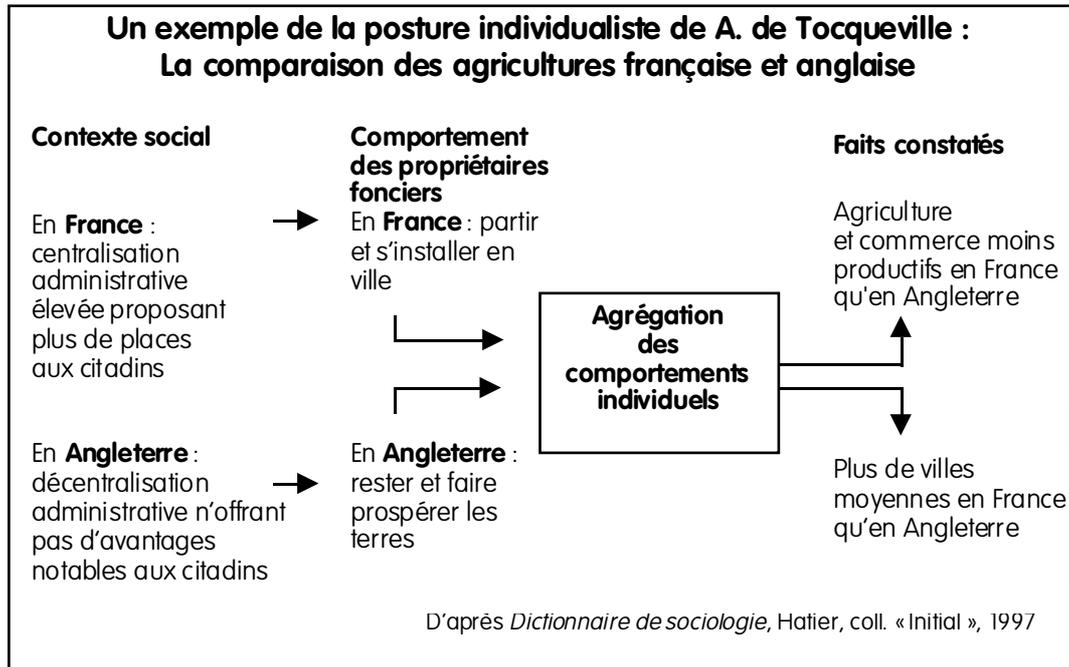
Ses réflexions sur la démocratie reposent sur une démarche qui préfigure l'apparition d'un type de méthodologie sociologique.

À la manière d'un ethnographe qui étudie l'organisation et le fonctionnement d'une société « primitive », il réalise un **travail de terrain** novateur en réalisant des **observations** et des **entretiens** tout au long de ses voyages (en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en France). Il utilise des grilles d'entretien systématiquement préparées, et note méticuleusement sur un cahier toutes les observations effectuées au cours de ses journées. Il complète ce travail de terrain par une **étude documentaire** diversifiée : analyse d'archives administratives, de règlements, de procès verbaux...

Ses démonstrations s'appuient également sur une **méthode comparative** qui consiste à étudier les ressemblances et différences entre systèmes politiques différenciés, puis à définir des « types extrêmes » (expression de Tocqueville) : l'Amérique représente un « type extrême » de société démocratique et la France, un « type extrême » de despotisme démocratique.

Enfin, on peut classer A. de Tocqueville parmi les **initiateurs d'une posture individualiste** dans le sens où il tente d'expliquer des phénomènes collectifs à partir de comportements individuels. Même s'il ne l'a pas revendiqué, il fait

partie des sociologues qui cherchent à comprendre les réalités sociales en s'intéressant aux intentions et aux motivations des individus, eux-mêmes influencés dans leur choix par les contraintes et structures sociales.



A. de Tocqueville reste un penseur moderne qui permet de réfléchir aux problèmes contemporains comme la citoyenneté, la démocratisation des systèmes politiques, la fonction des associations ou la liberté de la presse. « Les problèmes qu'il posait, il y a cent cinquante ans, sont encore pour une large part les nôtres. Bien plus, les désillusions de l'expérience démocratique depuis 1945 ont donné à cette œuvre une actualité nouvelle : trop d'État, trop peu de liberté et de responsabilités individuelles ; qui ne partage aujourd'hui les craintes de Tocqueville ? » (Françoise Mélonio, « Introduction à la première démocratie » in *Tocqueville*, 1986, p. 9). Pas surprenant par conséquent qu'il soit encore souvent utilisé et cité par des sociologues contemporains comme M. Crozier, R. Boudon ou P. d'Iribarne.

Bibliographie

Aron Raymond, 1967, « Alexis de Tocqueville » in *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, pp. 223-272.

Bourbon Raymond, 2005, *Tocqueville aujourd'hui*, Odile Jacob.

Burdeau Georges, 1988, « Tocqueville » in *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 18, pp. 250-254.

Tocqueville Alexis de, 1986, *De la démocratie en Amérique, Souvenirs, L'Ancien Régime et la Révolution*, Robert Laffont, coll. « Bouquins ».